

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3x3

- Le comité Départemental du Val d' Oise de Basket Ball (CDVOBB) organise le championnat départemental 3x3, pour la saison 2019-2020

- Ce championnat est ouvert aux équipes des Associations sportives et des « établissements » affiliés à la FFBB.

- Chaque club doit avoir un correspondant 3x3 identifié au moment de l'engagement d'une ou plusieurs équipes.
- Ce correspondant est le lien la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge les inscriptions et le suivi de l'organisation des championnats pour son club.
- Chaque joueur doit créer son profil Event Maker sur le site Fiba.

- La phase départementale (appelée SERIE) se déroule d'Octobre 2019 à début avril 2020. Le CDVOBB organise les journées de championnat (SERIES), au minimum 4 dates dans l'année, pas de maximum :

- semaine du 14 au 20 octobre 2019
- semaine du 16 au 22 décembre 2019
- semaine du 3 au 9 février 2020
- semaine du 30 mars au 5 avril 2020

- En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission 3x3 du CDVOBB peut proposer une ou plusieurs poules. Au minimum 4 équipes engagées, pas de maximum.

Chaque journée se déroulera sous forme de plateau, le plateau englobera toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

- Le titre de Champion Départemental est attribué à l'équipe qui termine première des SERIES.

- Les champions des « SERIES » sont automatiquement qualifiés pour le Master de Ligue régionale.

Article 1

- Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrain de la FFBB.

- Le CDVOBB fait appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.
- Les clubs organisateurs doivent dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le CDVOBB et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre ainsi que le moyen d'y accéder sur FBI.
- L'horaire est fixé par l'équipe qui reçoit. Information est à communiquer aux autres équipes et au CD 95 au moins une semaine avant.

Article 2

1/ Catégories :

- Le championnat 3x3 du CDVOBB est proposé aux catégories suivantes :

- U18 Hommes et Femmes
- Seniors Hommes et Femmes

Comité Départemental du Val d'Oise de Basket Ball

189, bd André Brémont, Porte 4
95320 Saint-Leu-la-Forêt
Tél. : 01 39 32 06 74 - Fax : 01 39 32 02 36
Email : cdvobb@basket95.com
www.basket95.com



2/ Surclassement :

- Des surclassements sont possibles (cf article 47 du règlement particulier FFBB championnat 3x3 et de l'article 9 du Règlement Médical de la FFBB)

3/ Nombre de joueurs :

- Chaque équipe est composée de quatre joueurs minimum et de sept joueurs maximum ; les effectifs ne peuvent être modifiés jusqu'à la fin du championnat lorsque la liste qui est déposée au comité départemental comporte 7 joueurs.
- Si la liste comprend moins de 7 joueurs, possibilité d'ajouter sans en retirer des joueurs pour le club concerné pour arriver au maximum de 7.
- La liste modifiée devra être validée par le comité départemental au plus tard sept jours avant la première compétition officielle.
- Seuls quatre joueurs issus de la liste validée peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début de leur première rencontre.

Article 3

Le match se joue en 1 séquence de 10 minutes ou 21 points, si l'une des deux équipes atteint ce score avant la fin du temps réglementaire.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les deux équipes jouent une prolongation.

La première équipe qui marque 2 points est déclarée vainqueur.

Article 4

Le correspondant Event Maker du club, qui peut être la même personne que le correspondant 3x3 du club, ou une personne différente, est présent à l'arrivée des équipes avec la liste transmise par le comité départemental pour effectuer la saisie sur l'Event Maker et sur FBI des équipes et des joueurs présents.

Article 5

Les résultats sont saisis au plus tard le lendemain de la rencontre à 12h00 par le correspondant 3x3 du club ou le correspondant Event Maker :

- Sur FBI
- Sur Event Maker

Le correspondant 3x3 transmet simultanément, par mail ou par courrier au comité départemental, la fiche de résultats avec toutes les signatures.

***Pour tout point non spécifié par ce règlement particulier, se référer aux règlements sportifs généraux de la FFBB.**